

**CONTRAT 1/2 AGNEAU**

**M. et Mme SANCIER** éleveurs



M. et Mme Sancier, installés à la ferme du Paillot à Saint Antoine sur l'Isle en Gironde sont à la tête d'un cheptel de 500 brebis sur un total de 100 hectares. Leur production ovine est de type extensif et naturel puisqu'ils n'utilisent pas d'engrais dans les prairies. Les fourrages et céréales sont produits sur l’exploitation. Les agneaux, dits de « bergerie », sont élevés sous la mère. Ils sont abattus entre 2 à 4 mois à Chalais en Charente puis sont découpés chez un boucher.

La vente s'effectue en carton alimentaire, mais la viande n'est pas emballée sous vide. Les caissettes sont apportées sur le lieu de distribution en camionnette frigorifique.

**Modalités du contrat 1/2 agneau:**

Le contrat se fait à la commande. La caissette est composée **d’1/2 agneau** (un gigot, une épaule, des côtelettes, du collier, de la poitrine, la moitié des abats et quelques déchets de découpe) de 7 à 9 kg vendus à **10 euros 50 TTC** (dont TVA à 5.5% soit 0.55€/kg) Ainsi, le prix de la caissette d’un demi agneau sera compris entre 70 et 90 euros. Le pré-paiement se fait en 1 chèque de 50€ remis le jour de la signature du contrat.(à l’ordre de SANCIER)

Le solde se paiera, par chèque, à chaque livraison en fonction du poids du colis.

Aucun remboursement ne sera effectué. En cas d’impossibilité de retrait de la marchandise, celle-ci doit être récupérée par un tiers. En cas de non retrait, il n’y aura pas de remboursement du pré paiement et la caissette est donc perdue pour le consom’acteur devient un panier solidaire et donnée à la RPA.

**La Charte :**

Chaque AMAPIEN s’engage à respecter la charte de l’AMAP et à aider à la distribution 3 fois dans l’année (tous contrats confondus )

**La distribution :**

La distribution se fera sous le Préau du CLSH de Fongravey de 18h45 à 19H45   
**le jeudi  28 MARS 2013**

En cas de force majeure inhérente à l’élevage, la distribution pourra être reportée.

**----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------**

**Contrat d’engagement :**

NOM, Prénom du consom’acteur : …………………………………………………………………………………………………….

Adresse :…………………………………………………………………………………………………………………………………..

Mail :………………………………………………………………………………………………………………………………………

Téléphone :………………………………………….. Portable …………………………………

S’engage en son nom à régler d’avance l’achat d’1 caissette d’un 1/2 agneau, soit 1 chèque de 50 €

Signature du consom’acteur : signature du producteur

****

 **Commande d’un ½ agneau le 28 MARS 2013**

**(pré-paiement)**

**La Charte :**

Chaque AMAPIEN s’engage à respecter la charte de l’AMAP et à aider à la distribution 3 fois dans l’année (tous

contrats confondus )

**La distribution :**

La distribution se fera sous le Préau du CLSH de Fongravey de 18h45 à 19H45   
**le jeudi  28 03 2013**

Madame ALECKI ou Monsieur DUBOURG, coordinateurs AMAP du contrat agneau, atteste avoir reçu

ce contrat signé et son pré paiement pour confirmation d’engagement d’achat d’agneau.

|  |  |
| --- | --- |
| Titulaire du contrat |  |
| Titulaire du chéquier (si différent) |  |
| N° du chèque | …………………. |

**CONTRAT ¼ AGNEAU**

**Annualisé**

**2013**

**M. et Mme SANCIER,** Eleveurs





M. et Mme Sancier, installés à la ferme du Paillot à Saint Antoine sur l'Isle en Gironde sont à la tête d'un cheptel de 500 brebis sur un total de 100 hectares. Leur production ovine est de type extensif et naturel puisqu'ils n'utilisent pas d'engrais dans les prairies. Les fourrages et céréales sont produits sur l’exploitation. Les agneaux, dits de « bergerie », sont élevés sous la mère. Ils sont abattus entre 2 à 4 mois à Chalais en Charente puis sont découpés chez un boucher.

La vente s'effectue en carton alimentaire, mais la viande n'est pas emballée sous vide. Les caissettes sont apportées sur le lieu de distribution en camionnette frigorifique.

**Modalités du contrat ¼ agneau:**

Le contrat annualisé est composé, pour chaque amapien, de 2 colis A et de 2 colis B (A/B/A/B ou B/A/B/A) de viande d’agneau, en sachant que les colis seront composés de :

⌦ **Colis A : le gigot, collier et poitrine, les déchets de découpe**.

⌦ **Colis B : l’épaule, les côtelettes et les abats**.

Le prix de l’agneau au kg est de **11 euros 50 TTC** (dont TVA à 5.5% soir 0.63€/kg) et chaque colis à un poids compris entre 3,5 à 4,5 kg. Ainsi, le prix de la caissette d’un quart d’agneau sera compris entre 35 et 45 euros. Le prépaiement se fait en 4 chèques de 30€ (1 par caissette) remis le jour de la signature du contrat.(chèques à l’ordre de : SANCIER)

Le solde se paiera, par chèque, à chaque livraison en fonction du poids du colis.

Aucun remboursement ne sera effectué. En cas d’impossibilité de retrait de la marchandise, celle-ci doit être récupérée par un tiers. En cas de non retrait, il n’y aura pas de remboursement du pré paiement et la caissette sera donnée à la RPA.

**La Charte :**

Chaque AMAPIEN s’engage à respecter la charte de l’AMAP et à aider à la distribution 3 fois dans l’année (tous contrats confondus )

**La distribution :**

Les livraisons seront effectuées sous le Préau du CLSH de Fongravey de 18h45 à 19H45 La première est prévue **le 28 mars** .les suivantes en juin, septembre et décembre

Nous vous rappellerons par mail les dates exactes de livraison.

En cas de force majeure inhérente à l’élevage, la distribution pourra être reportée.

**----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------**

**Contrat d’engagement :**

NOM, Prénom du consom’acteur : …………………………………………………………………………………………………….

Adresse :………………………………………………………………………………………………………………………

Mail :…………………………………………………………………………

Téléphone :………………………………………….. Portable …………………………………

S’engage en son nom à régler d’avance l’achat de 4 caissettes d’agneau, soit 4 chèques de 30 €

Signature du consom’acteur : signature du producteur

****

 **Commande annualisée 2013 quart d'agneau (pré-paiement)**

**La Charte :**

Chaque AMAPIEN s’engage à respecter la charte de l’AMAP et à aider à la distribution 3 fois dans l’année (tous

contrats confondus )

**La distribution :**

La distribution se fera sous le Préau du CLSH de Fongravey de 18h45 à 19H45   
**le jeudi  28 03 2013**

Madame ALECKI ou Monsieur DUBOURG, coordinateurs AMAP du contrat agneau, atteste avoir reçu

ce contrat signé et son pré paiement pour confirmation d’engagement d’achat d’agneau.

|  |  |
| --- | --- |
| Titulaire du contrat |  |
| Titulaire du chéquier (si différent) |  |
| N° du chèque | …………………. |